

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR



Côte Basque handball (CBHB) est une Association Loi 1901, dont les statuts sont consultables sur demande.

- L'adhésion à CBHB comprend obligatoirement la licence FFHB ET l'attestation d'honorabilité

*Une licence qualifiée ne sera pas remboursée.*

- Le licencié s'engage à participer avec régularité aux entraînements et compétitions organisés par le club. Il s'engage également à signaler toute absence (entraînement ou match) au responsable de l'équipe ou à l'entraîneur.

- Le licencié doit utiliser les différents composants de la dotation reçue et les renouveler à ses frais en cas de perte ou de dégradation.

- Le licencié autorise la parution et l'utilisation des photos le concernant, pour Côte Basque Handball, l'Aviron Bayonnais handball, sur les sites Internet, les réseaux sociaux, dans la presse et sur tout document de communication (affiches, flyers, etc.), le tout sans compensation financière.

- Le licencié s'engage à ne pas consommer des substances répertoriées dans la liste établie par le ministère des sports.

- Il appartient aux entraîneurs de désigner les joueurs qui participeront aux matches. Les joueurs ou les parents (pour les plus jeunes) sont tenus d'accepter les décisions de l'entraîneur.

- Le licencié s'engage à se rendre disponible pour participer aux tâches qui lui sont confiées autant pour les activités sportives (arbitrage, table, etc.) qu'évènementielles (vie du club).

- Le licencié s'engage à avoir un comportement exemplaire et respectueux sur le terrain, dans les tribunes envers tous les acteurs du handball (dirigeants, arbitres, adversaires ...) et à donner une bonne image du club en toutes circonstances.

- Ce règlement intérieur est complété par une charte des déplacements qu'il convient de connaître et de respecter.

**Tout manquement à ces quelques règles de fonctionnement, basées sur l'esprit sportif, le vivre ensemble et le respect de tous, entraînera des sanctions prononcées par le conseil d'administration du club.**